

# LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

## LE MOT DE JULES BOISSEAU



Bonjour à toutes et à toutes,

En ce début février j'ai le plaisir de vous annoncer mon arrivée à FNE Nouvelle-Aquitaine. Je suis votre nouveau chargé de mission consacré Sentinelles de la Nature. Aujourd'hui j'anime cette plateforme pour vous et je formerai tous les bénévoles qui le souhaitent aux outils que donnent le droit pour défendre l'environnement.

Sentinelles de la Nature est un outil très efficace, il permet aussi bien de signaler des atteintes à l'environnement que des initiatives favorables. Si lors de vos sorties naturalistes ou de vos balades en famille vous rencontrez des atteintes de tous types (dépôt de déchets, mauvais entretien de haies, pollution de cours d'eau, pollution lumineuse,...), n'hésitez pas à les signaler en vous créant un compte ou en installant l'application (<https://sentinellesdelanature.fr/>). L'outil permet de renforcer la connaissance de vos territoires et la plateforme cartographique permet de partager certains signalements avec le public.

Sentinelles a aussi pour but de donner à voir au public des initiatives favorables à l'environnement. Vos actions associatives ont toutes leurs places parmi ces initiatives, je pense notamment aux actions de restauration de milieux ou encore d'éducation à l'environnement mais tout est possible. A ce titre, Sentinelles permet de renforcer le lien fédéral qui unit nos associations.

En ce qui me concerne je suis juriste en droit de l'environnement, et j'ai été formé au sein de FNE Pays de la Loire pendant près d'un an. L'alliance de l'université et de mon parcours FNE m'a donné les compétences pour traiter les contentieux que Sentinelles fait remonter du terrain.

J'ai pris goût à la nature très tôt. Je suis un grand curieux élevé par Fred et Jamy. Leurs émissions m'ont appris qu'avec patience et rigueur on pouvait (presque) tout comprendre du monde qui nous entoure. J'ai ensuite ressenti mes premières émotions environnementales en lisant « Mon petit quotidien », qui relatait les conséquences de la marée noire du Prestige.

Par la suite je suis entré à la Fac de droit d'Angers, mû par un sens aigu de la justice et des inégalités. En effet mes années lycées étaient marquées par les événements de « Nuit debout » en 2016, qui m'ont fait prendre conscience de l'importance des mobilisations citoyennes et associatives. Ma licence fut ponctuée d'un Erasmus en Roumanie où j'ai vu qu'il restait en Europe une belle nature à protéger. Là-bas j'ai pris la décision de me spécialiser en droit de l'environnement et j'ai rejoint l'Université Paris Saclay pour me former à cette discipline. Le master est dirigé par Laurent Fonbaustier, un passionné de la Charte de l'environnement qui a tenu à nous faire suivre des cours de sciences de la nature. Ainsi l'apprentissage de notions de pédologie, d'écologie et d'hydrologie a rythmé nos semestres. Lors de ces années à Paris j'ai aussi intégré l'association Avenir Climatique dont le but est de sensibiliser à la problématique de l'énergie et du climat.

Me voilà aujourd'hui à FNE Nouvelle Aquitaine, en compagnie de Moea ma coordinatrice, prêt à continuer mon combat pour l'environnement aux côtés de vos associations.

Jules Boisseau, chargé de mission Sentinelles de la Nature

## EOLIEN EN MER

### FESTIVAL ENERGIES ET OCEANS

Dans le cadre du débat public « Éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine », la commission particulière du débat public a organisé un festival « Énergies et océans » à l'espace Encan à La Rochelle. Il s'est déroulé sur 2 jours, les 18 et le 19 février. FNE Nouvelle-Aquitaine était présente pour expliquer et soutenir sa position au cours des tables rondes et d'une exposition dédiée au projet. Elodie Martinie-Cousty, pilote du réseau mer-littoral à FNE, a participé à [deux tables rondes sur énergie et biodiversité](#).

La position de FNE NA est détaillée dans le [cahier d'acteur](#), un document rédigé par les bénévoles du groupe "Mer et littoral" de FNE Nouvelle-Aquitaine. Nos positions ont été soutenues lors des auditions publiques par Isabelle Loulmet et Marie-Dominique Monbrun. Elles ont ainsi fermement défendu la protection de la biodiversité remarquable et ordinaire, urgence également relayée par FNE. En effet, le site choisi pour implanter ce parc éolien en mer de taille industrielle se situe au cœur du plus vaste réseau d'aires marines protégées en mer métropolitaine (entre autres : sites Natura 2000 pour les habitats et les oiseaux) et du Parc Naturel Marin des Pertuis Charentais, à la croisée des routes migratoires nord sud et intercontinentales de beaucoup d'espèces. Les enjeux environnementaux du site et leur protection historique sont ainsi mis en péril par ce projet de parc éolien en mer.

Isabelle Loulmet, Marie-Dominique Monbrun, Cathy Mazerm et les 2 salariés de FNE Nouvelle-Aquitaine, Jules Boisseau et Moea Lartigau, ont tenu un stand samedi 19 février aux côtés des différentes parties prenantes dont plusieurs ONG environnementales. Il a été question de valoriser la biodiversité remarquable des pertuis charentais, dont la France métropolitaine a une responsabilité mondiale en ce qui concerne l'esturgeon d'Europe et le puffin des Baléares, tous deux en danger critique d'extinction. Cette zone constitue également une zone de reproduction, de repos, de nourrissage et de migration pour de nombreuses espèces menacées telles que le marsouin commun, le saumon atlantique, l'anguille d'Europe, la mouette mélanocéphale, la sterne pierregarin et bien d'autres encore.



## CESER NOUVELLE-AQUITAINE

### LA DECLARATION DU GROUPE DES ASSOCIATIONS

Lors de la séance plénière du 1er février 2022 du CESER NA (Conseil Economique Social et Environnemental Nouvelle-Aquitaine), à l'occasion de la présentation du budget primitif du Conseil Régional, le groupe des associations a pris la parole pour alerter sur les pertes d'emplois liées à la fin du dispositif sur les emplois associatifs en Limousin. Il a aussi été rappelé l'importance des bénévoles et du travail accompli par les associations dans tous les territoires et sur une grande diversité de champs : social, culturel, sportif, environnemental, naturaliste, ... Il a enfin été fait part de l'inquiétude concernant l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 du contrat d'engagement républicain concernant les associations et les fondations, et de la façon dont son application sera appréciée par les autorités administratives.

Vous pouvez consulter la [déclaration complète](#) !

## PARTICIPATION DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES DEPARTEMENTALES

### LA CDPENAF

Les associations du réseau de FNE NA participent à de nombreuses instances consultatives départementales. Afin de mettre en lumière cet engagement, nous avons décidé de créer des fiches thématiques de chaque commission, pour mieux les comprendre. Elles sont disponibles sur le site internet de FNE NA.

**La Commission Départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF)** représente une commission consultative essentielle au sein du territoire. Le réseau de FNE NA y est présent dans les 12 départements. C'est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Ce dispositif s'inscrit dans un développement du territoire par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine. Elle gagne par ailleurs de plus en plus d'influence en raison des politiques publiques d'aménagement du territoire et du droit de l'urbanisme qui visent à mieux contrôler la consommation d'espace.

Vous pouvez accéder à [la fiche complète](#) !



Fiche présentation  
**Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

Ses objectifs

La CDPENAF est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Ce dispositif s'inscrit dans un développement du territoire par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine. Elle gagne de plus en plus d'influence en raison des politiques publiques d'aménagement du territoire et du droit de l'urbanisme qui visent à mieux contrôler la consommation d'espace.



Lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières



Gestion économe des ressources et de l'espace



Lutte contre l'étalement urbain



Satisfaction juste et équilibrée des besoins alimentaires



Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

Son rôle

Mise en place par la Loi d'Avenir pour l'Agroalimentaire et la Forêt du 13 octobre 2014, elle remplace la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), outil de stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières (Naf), cette commission vise à réduire l'impact des documents de planification et de l'aménagement opérationnel sur ces espaces. Elle émet des avis concernant :

- la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole
- les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces

Son rôle décisionnel s'est vu progressivement renforcé (avis conforme, auto-saisine sur tout projet entraînant une réduction des surfaces agricoles), et ses domaines de compétence se sont accrus. Elle a pour rôle d'éclairer les autorités concernées, à savoir les maires, les présidents et présidentes des EPCI compétents en matière d'urbanisme et les préfets et préfètes de département, dans une gestion durable des espaces.

Ses modalités de saisine

Avis obligatoire	Avis facultatif
<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les projets de PLU hors périmètre d'un SCOT approuvé quand le PLU a pour conséquence une réduction des surfaces des espaces NAF</li> <li>- sur les projets agricoles en zones NAF</li> <li>- sur les dérogations qui ont pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés dans les communes soumises au règlement d'urbanisme</li> <li>- elle procède également tous les cinq ans à un inventaire des friches pouvant être réhabilités pour une activité agricole ou forestière...</li> </ul>	<p>Elle peut aussi demander à être consultée sur tout autre projet ou document d'aménagement ou d'urbanisme.</p> <p>En revanche, elle ne peut émettre d'avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme concernant des communes comprises dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale approuvé après le 13 octobre 2014.</p>

## ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

### LA SOCIÉTÉ LIMOUSINE D'ÉTUDE DES MOLLUSQUES



La Société Limousine d'Étude des Mollusques (SLEM) a vu le jour en 2015 en Limousin. Cette association a pour objet l'étude des mollusques continentaux (escargots, limaces et bivalves d'eau douce) en Nouvelle-Aquitaine. Nous œuvrons aussi à faire connaître ces animaux méconnus auprès du plus grand nombre. Pour cela nous nous appuyons sur nos 45 adhérents et adhérentes répartis sur toute la région mais aussi sur le réseau d'associations naturalistes régionales. Actuellement la SLEM n'a pas de salarié et tout le travail réalisé repose sur les bénévoles.

Pour connaître et promouvoir les mollusques, nous réalisons des études, des sorties d'inventaires, des manifestations grand public, des animations scolaires, des formations aux méthodes d'inventaires et des formations à la détermination. Aujourd'hui nous avons centralisé près de 21000 données concernant 280 taxons en Nouvelle-Aquitaine. Il reste encore beaucoup de travail pour couvrir l'ensemble de la région, mais du coup beaucoup de découvertes possibles en perspectives...

Nous avons choisi de verser l'entièreté de nos données au SINP, car il nous semble essentiel que tous les acteurs de la région puissent connaître et prendre en compte ce patrimoine malacologique encore bien peu connu. Nous venons de dresser la liste de références des mollusques de la Nouvelle-Aquitaine pour le SINP régional et dans un futur proche nous aimerions pouvoir présenter un atlas de répartition en ligne. L'idée de produire un jour une liste rouge des mollusques menacés nous anime également.

La DREAL Nouvelle Aquitaine soutient financièrement la SLEM depuis 2016, notamment pour participer à la révision des ZNIEFF et pour rechercher les espèces de la « Directive Habitats ».

Si vous souhaitez participer à l'inventaire des mollusques, allez voir [ce petit film !](#)

## ACTUALITES PARTENAIRES

### RENCONTRE AVEC LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

La Commission Nationale du Débat Public – CNDP - est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

Avec de grands projets énergétiques en Nouvelle-Aquitaine, Horizéo en Gironde et l'éolien en mer au large d'Oléron, la CNDP a mis en œuvre deux commissions particulières du débat public auxquelles la Sepanso Aquitaine et FNE NA ont participé. Une concertation préalable est aussi ouverte concernant le projet d'autoroute A147 entre Poitiers et Limoges.

La déléguée territoriale de la CNDP en Nouvelle-Aquitaine a souhaité rencontrer une délégation de FNE NA, composée d'Isabelle Loulmet, Michel Galliot, Daniel Delestre, Pierrick Marion et Moea Lartigau. Les échanges ont porté sur l'identification de projets entrant dans le cadre de la CNDP, les relations avec les associations, l'accès aux connaissances sur les informations environnementales dans le cadre de ces débats publics et la mobilisation citoyenne. Des échanges réguliers vont se poursuivre.

<https://www.debatpublic.fr/>

## FRICHES ET PHOTOVOLTAÏQUE – DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Le 28 janvier 2022, une visioconférence entre une délégation de FNE NA et les services de la DREAL NA a permis d'explicitier comment ont été évaluées les surfaces de friches en Nouvelle-Aquitaine susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques. L'écart entre deux résultats rendus publics ayant donné lieu à des interrogations, la DREAL NA a souhaité préciser l'historique et le contexte de ces études.

Une première étude de l'ADEME en 2019 basée sur des documents existants totalisait un potentiel théorique de 36 000 hectares de friches et sols pollués.

En 2019, a été engagé dans chaque département, sous la direction du préfet, une étude avec le concours de la DREAL pour identifier le pourcentage de foncier non bâti et non pollué susceptible de recevoir du photovoltaïque, avec l'appui d'un cabinet d'études qui a expertisé 110 hectares. Par extrapolation, cela a abouti à une évaluation de 700 hectares de parcelles artificialisées non bâties non polluées, susceptibles de recevoir du photovoltaïque, en tenant compte des contraintes et des réalités de terrain. S'y ajoutent 1 700 hectares de surfaces de parking et 1 500 hectares de sols pollués issus d'une 2<sup>ème</sup> étude de l'ADEME avec le CEREMA. On arrive à un total de 3 900 hectares, bien loin de la 1<sup>ère</sup> évaluation de 36 000 hectares.

On constate également que les enjeux de sobriété foncière et les enjeux de développement des énergies renouvelables se percutent, et que l'Etat porte aussi ces deux enjeux contradictoires.

## 3<sup>ème</sup> EDITION DES RENCONTRES REGIONALES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, vous invite à la 3<sup>e</sup> édition des Rencontres Régionales de la Vie Associative.

Inscrites dans la [charte régionale des engagements](#) réciproques, ces rencontres s'ancrent comme un rendez-vous bisannuel de dialogue entre les partenaires publics et les associations de la région.

La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire : <https://lemouvementassociatif-na.org/rva2022/>

## FORMATIONS ET ATELIERS A VENIR



Séminaire régional sur la Stratégie  
Régionale de la Biodiversité



Formation Pesticides :  
décryptage des 'ZNT riverains'



Atelier : Quelles sont les spécificités  
de la mobilisation des jeunes et  
comment les associations peuvent  
s'adapter pour favoriser l'engagement  
?



Journée régionale au sein du Parc  
naturel marin de l'estuaire de la  
Gironde et de la mer des Pertuis



Atelier : Comment les pratiques  
associatives accessibles aux jeunes  
en milieu scolaire contribuent à  
développer leur engagement ?



Colloque « De l'animation  
nature à l'éducation à  
l'environnement »

[Retrouvez-nous sur fne-nouvelleaquitaine.fr](http://fne-nouvelleaquitaine.fr)

Comité de rédaction et crédits photos : - Ana Fantin – Isabelle Loulmet – Moea Lartigau - Cathy Mazerm-

Michel Galliot – Ellen le Roy – Jules Boisseau – Marie-Dominique Monbrun

Avec le soutien financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine